

1562 Corcelles, le 30 mars 2022

COMMUNE DE CORCELLES  
Près Payerne  
**MUNICIPALITE**  
Tél. 026/660.25.62  
Fax 026/660.17.76  
[commune@corcelles.ch](mailto:commune@corcelles.ch)

**AU CONSEIL COMMUNAL**  
**DE CORCELLES/Payerne**

\*\*\*\*\*

### **Communication – Préavis n° 01/2022**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Suite à diverses questions posées par la commission ad'hoc du préavis n° 01/2022 concernant les oppositions reçues au projet d'aménagement d'un giratoire à la route du Bornalet et suite aux précisions données par Monsieur le Préfet Piccard qui précisent que selon le cadre légal, seules les propositions de réponses de la Municipalité aux opposants doivent être adoptées par le Conseil communal, nous souhaitons apporter une modification aux conclusions du préavis précité, soit :

Annuler les articles 2 et 3 et de maintenir uniquement l'article 1 qui est :

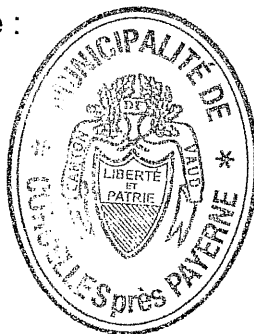
**D'adopter les réponses de la Municipalité aux 31 oppositions déposées lors de l'enquête publique pour l'aménagement du giratoire de la route du Bornalet.**

En vous remerciant de prendre note de cette modification et en restant à disposition pour tout complément d'information nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE :**

La Syndique :

N. Rapin



Le Secrétaire :

J.F. Pahud